

EDITORIAL

La revue sectorielle 2014 a vécu !



Une fois encore, nous avons tenu le pari. La revue sectorielle qui nous offre l'opportunité de nous revoir chaque année et surtout d'échanger sur le bilan des interventions de tous les acteurs et les goulots d'étranglement a tenu toutes ses promesses. Des ministères aux communes, en passant par les communautés, les Partenaires Techniques et Financiers, la société civile, le secteur privé... tous les acteurs de la chaîne d'intervention de notre secteur étaient représentés. Sans doute, le défi de la mobilisation a été relevé avec plus de 250 participants qui durant les trois (3) jours, ont tenu à partager les résultats annuels enregistrés constituant les fruits de leurs labours.

Au total, 1850 Equivalents Points d'Eau (EPE) construits soit un gain substantiel de 288 EPE par rapport à 2012 faisant passer ainsi le taux de desserte de 63% en 2012 à 65,6% en 2013 en milieu rural et plus de 64 % en 2012 à 68% en 2013 en milieu urbain. Une performance constante qui laisse croire que le Bénin sera au rendez-vous des OMD en ce qui concerne l'OMD 7c relatif à l'eau potable.

Dans le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base où les chiffres sont moins encourageants et prometteurs, 1303 cabines de latrines institutionnelles et publiques ont été réalisées, 2061 latrines familiales non subventionnées suscitées. Ainsi, 59100 personnes additionnelles ont été touchées au cours de l'année et 46% des ménages disposent désormais des ouvrages adéquats d'évacuation des excréta.

Au-delà des réalisations physiques, il y a lieu de se féliciter que les crédits délégués par le Ministère en charge de l'eau et le Ministère de la Santé en ce qui concerne l'assainissement de base sont en progression. De même, de plus en plus la Maîtrise d'Ouvrage communale devient une réalité avec les communes qui prennent plus de responsabilités.

Seulement, ces progrès et avancées cachent quelques défis qu'il faudra relever pour donner un coup d'accélérateur à ce secteur vital pour

la santé des populations mais aussi le développement de notre Nation. Là-dessus, les participants sont revenus sans détour sur la préservation de la qualité de l'eau de la source à la consommation, le suivi des ouvrages avec la nécessité pour les communes de connaître leur patrimoine, la question des ressources humaines devenue une grande préoccupation, l'adoption de l'Assainissement Total Piloté par les Communes (ATPC) comme porte d'entrée de l'approche nationale d'intervention de la Stratégie Nationale d'Hygiène et d'Assainissement et bien sûr, la capacité d'absorption des ressources mobilisées par notre Etat. Sur ces différents points, la revue a permis aux uns et aux autres de partager leurs réflexions, de parler de leurs expériences et d'indiquer des pistes de solutions. Un exercice qui, comme chaque année, aboutit toujours à une liste de recommandations. Mais, contrairement aux autres éditions, le ton est parfois monté au cours de cette 12e revue pour appeler à une évaluation de l'organisation de ces rencontres annuelles. Et loin de remettre en cause leur tenue, les acteurs dans leur ensemble sont mus par une volonté manifeste de rechercher l'efficacité et la performance pour le bien du secteur et l'amélioration du taux d'accès à l'eau et à l'assainissement des Béninoises et Béninois.

Désormais, la revue sectorielle 2014 pour la gestion 2013 a vécu. Et pour vous faire revivre les temps forts de cette grande messe, la rédaction de votre revue électronique « les Pages Bleues » a décidé de réaliser un numéro spécial pour rappeler domaine par domaine, les résultats obtenus, les points d'attention soulevés. Surtout, vous retrouverez des interviews de quelques acteurs clés partageant leurs impressions et leurs réflexions sur les sujets de grande préoccupation de notre secteur.

Bonne lecture à toutes et à tous !

André Zogo

Coordonnateur du PNE-Bénin

Sommaire :

- **Editorial**
- La revue sectorielle 2014 a vécu ! P.2
- **Actualité**
- Revue sectorielle eau et assainissement gestion 2013 : Les acteurs du secteur à l'heure du bilan P.3
- Approvisionnement en eau potable en milieu rural : D'importantes améliorations attendues de la DG-Eau P.4
- Fourniture de services d'eau potable en milieux urbain et périurbain : Les performances de la SONEB passées à la loupe P.5
- GIRE au Bénin : Quel bilan pour la gestion 2013 ? P.6
- Bilan de la mise en œuvre du BPO HAB : Entre résultats mitigés et bonnes perspectives P.7
- 12e Revue sectorielle eau et assainissement : Les grandes recommandations P.8
- **Analyse**
- Fourniture d'eau potable en milieu urbain : La SONEB à la croisée des chemins P.9-10
- **Tribune des partenaires**
- Bernadin M. Elégbédé, Directeur de la planification et de la gestion de l'eau à la Direction générale de l'eau : « L'élaboration du plan delta reste actuellement l'un des plus grands défis de la GIRE au Bénin » P.11
- **Parole aux acteurs**
- Bernadin M. Elégbédé, Directeur de la planification et de la gestion de l'eau à la Direction générale de l'eau : « L'élaboration du plan delta reste actuellement l'un des plus grands défis de la GIRE au Bénin » P.12
- Sylvain ADOKPO MIGAN, Coordonnateur pays du Programme Eau-Assainissement de la Banque Mondiale : « ... les gros défis qui restent poser aujourd'hui dans le secteur sont d'abord institutionnels » P.13-14
- El Hadj InazanOrou Mora, Maire de la commune Ségbana et président de l'APIDA : « La commune a la responsabilité de connaître son patrimoine » P.15-16
- **Conseils et Innovations**
- Nouvelle Technologie d'Information et de la Communication (TIC) dans la collecte des données dans le secteur de l'Eau P.17



Les Pages Bleues

Siège

Placodji (Cotonou)
01BP 4392 Cotonou (RB)
Tél : (229)21311093
E-mail : contact@gwppnebenin.org
Site Web : www.gwppnebenin.org

Directeur de Publication

André ZOGO

Equipe de Rédaction

Aurore E. BLOKOU (PNE-Bénin)

Rachel ARAYE K. (PNE-Bénin)

KITI Bonaventure (RJBEA)

Alain TOSSOUNON (RJBEA)

Adrien SODOKIN (DG Eau)

Arnauld ADJAGODO (PNE-BENIN)

Conception graphique

Afriq Edi-Com

Revue sectorielle eau et assainissement gestion 2013

Les acteurs du secteur à l'heure du bilan

Devenue une tradition depuis une dizaine d'années, la revue annuelle du secteur de l'eau et de l'assainissement a une fois encore mobilisé tous les acteurs. Un exercice de bilan qui aura permis de faire le point des actions et interventions, de partager des réflexions sur les défis et enjeux du secteur afin de lui dessiner un nouvel avenir. C'était du 16 au 18 avril 2014 au SeaView Hôtel de Cotonou.



Les officiels au cours de la cérémonie d'ouverture

C'est avec une grande mobilisation des acteurs à la mesure des enjeux du secteur, que la revue a été ouverte avec à la clé plusieurs interventions. En se félicitant le premier de la tenue de cette douzième revue, le Directeur Général de l'eau, Souradjou-Nouhou-Touré, a indiqué que ce rendez-vous de l'eau permettra d'« échanger de manière constructive sur les progrès accomplis au terme de l'exercice des budgets programmes 2013 ». Déjà, il a signalé que l'exécution du BPO 2013, s'est « bien déroulée » contrairement à celle de 2012. Malgré les difficultés enregistrées liées aux contraintes du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), il a annoncé que c'est un total de 1850 Equivalents Points d'Eau qui ont été réalisés en 2013 faisant passer la consommation financière de 9,9 milliards de francs CFA à 11,2 milliards de francs CFA.

Il sera suivi de la Première Secrétaire chargée de la Coopération, chef de file des PTF Eau et Assainissement, qui s'est également félicitée des avancées notables. Au nombre des progrès, elle a cité en dehors du taux de desserte en milieu rural qui passe désormais à plus de 65% et celui du milieu urbain à plus de 68%, la maîtrise d'ouvrage communale qui devient de plus en plus effective. « Nous sommes convaincus que les communes seront de plus en plus en mesure d'assurer la prestation de service public de l'eau sous la proche surveillance de l'Etat »,

a-t-elle signifié avant d'inviter tous les acteurs à porter « une attention particulière » à la question des ressources humaines au niveau central et déconcentré qui constitue une épine au pied du secteur. Quant au sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base, au nom du Ministre de la santé, le Directeur National de la Santé Publique, Dr Orou Bagou Yorou Chabi, a indiqué qu'en 2013, le taux de couverture des ménages aux ouvrages adéquats d'évacuation des excréta est passé à 45,8% pour une cible réajustée à 52% alors que celui en milieu sco-

laire est de 66,9%. Si les chiffres obtenus ne sont pas satisfaisants, il s'est réjoui de voir que ces dernières années, l'hygiène et l'assainissement de base bénéficient d'une attention particulière. Sur le plan institutionnel, il a signalé le renouvellement du cadre légal et organisationnel et son adaptation aux nouvelles exigences d'accélération de l'accès des populations à l'hygiène et l'assainissement de base avec plus de responsabilités données aux collectivités locales. Aussi, il se félicite du développement des instruments tels que le document de politique nationale et la stratégie nationale de surveillance de la qualité de l'eau approuvés par le gouvernement, la loi portant hygiène publique en étude à la Cour suprême... Tout en rappelant les actions entreprises, il a partagé avec tous les acteurs, les défis importants du sous-secteur qui ont noms : le passage à l'échelle de la mise en œuvre de la SNPHAB, le déploiement sur l'ensemble du territoire du Plan de surveillance de la qualité de l'eau...

En ouvrant les travaux de cette revue, le Directeur de cabinet du Ministre en charge de l'eau, a rappelé l'ambition du gouvernement du Bénin d'atteindre en 2015, les OMD dans le secteur. Face aux progrès accomplis, il a dit avoir espoir pour

le Bénin d'être à ce rendez-vous-même s'il reconnaît que dans le sous-secteur de l'assainissement, « beaucoup d'efforts restent à faire ». Ainsi, en dépit des résultats annuels rappelés plus haut, il a indiqué quelques « insatisfactions » au nombre desquelles, figure le niveau de consommation des crédits ou encore l'opérationnalisation de la GIRE. Pour ce faire, il a convié tous les acteurs à plus d'engagement dans le combat pour la fourniture d'eau potable aux populations et l'amélioration de l'accès à l'assainissement de base.

Pas d'avancées réelles dans la mise en œuvre des recommandations

En faisant le bilan de la mise en œuvre des recommandations de la dernière revue comme il est de coutume, les participants ont constaté qu'il n'y a pas eu d'avancées réelles. Car, sur les 19 recommandations, seulement la moitié d'entre elles ont été exécutées, l'autre moitié en cours d'exécution et la dernière relative à la gouvernance tout simplement pas exécutée. S'il faut regretter que la recommandation relative à la gouvernance du secteur est en souffrance, les recommandations liées à l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ou urbain ont été moyennement mises en œuvre. Comme difficultés, on note que la faible internalisation et l'appropriation des recommandations au niveau des acteurs sectoriels sont pointées du doigt. De même, le caractère pluriannuel de certaines recommandations, ne facilite pas leur mise en œuvre. Pour répondre aux difficultés, il est préconisé surtout des efforts pour réduire le nombre de recommandations pour plus d'efficacité et la clarification de certaines recommandations pour éviter toute confusion.

De façon générale, pour les prochaines revues, il est attendu des participants, une dynamisation du cadre de pilotage de la mise en œuvre des recommandations, et l'accélération de l'évaluation des 12 éditions de revue sectorielle. C'est à ce prix seulement que la performance attendue et espérée sera au rendez-vous pour une revue sectorielle en phase avec les évolutions récentes du secteur et répondant aux aspirations des acteurs du secteur.



Une vue partielle des participants

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural**D'importantes améliorations attendues de la DG-Eau**

A la faveur de cet important rendez-vous que constitue la revue sectorielle, la DG-Eau a partagé avec l'ensemble des acteurs les résultats des actions qu'elle a menées au cours de l'année 2013. Il ressort de cet exercice que bien qu'ayant enregistré des résultats encourageants, la DG-Eau doit travailler à améliorer le taux de panne des ouvrages et assurer la pérennité de ces derniers.

**L'amélioration du taux de panne reste un défi à relever**

Les performances de la DG-Eau en matière d'Alimentation en Eau Potable (AEP) en milieu rural pour le compte de la gestion 2013, se présentent comme suit : le taux de desserte a progressé de 61 % en 2011 à 65,6 % en 2013 en passant par 63,7% en 2012. Du côté du taux de panne, il convient de faire observer que la situation a globalement regressé. En effet, le taux de panne est de 10% pour une cible de 9% alors qu'en 2012 il était de 9% contre une cible de 9,6 %.

S'agissant des réalisations physiques, le taux d'exécution de la gestion 2013 est de 67,7 %. En effet, il a été prévu la réalisation de 2731 EPE dont 1603 au niveau du BPO, 149 au niveau communal et 979 pour les autres acteurs tels que les ONG et MOD. Sur les 2731 EPE prévus au titre de l'année 2013, 1850 ont été effectivement réalisés, soit un taux de réalisation de 67,7%. Il convient de souligner que sur les 1603 EPE prévus au niveau du BPO, seuls 825 ont été réalisés. Ce qui équivaut à un taux de réalisation de 51,5%.

Pour ce qui est du niveau communal, 48 EPE ont été réalisés sur les 149 prévus, soit un taux de réalisation de 32,2%. Par contre, les autres acteurs ont réalisé plus d'EPE que prévus. Ils ont réalisé 1025 EPE au lieu de 979. Ce qui équivaut à un taux de réalisation de 104,7%. Toutes ces réalisations ont permis d'atteindre un taux de desserte de 65,6 % pour une cible de 65%. En dépit de l'appui apporté par la Banque Mondiale et le PPEA II pour assurer la pérennité des ouvrages, la situation du taux de panne a globalement regressé avec un taux de panne de 10% pour une cible de 9% en 2013 contre 9,6% en 2012. Toutefois, il faut noter que certains départements ont fourni des efforts en la matière. Il s'agit de la Donga, l'Alibori, le Mono, l'Atacora et l'Ouémé où le taux de panne est respectivement de 1,3% ; 5,0% ; 6,8% ; 7,4% et 7,9%. Quant aux départements des Collines, du Zou, du Borgou et du Plateau, un véritable travail reste à faire dans la mesure où ils affichent un taux de panne supérieur à 11,5%. Sur le plan des réalisations financières, la

DG-Eau a programmé 16,732486 milliards de FCFA. Elle a atteint un taux de 67% au titre des engagements, soit 11,210832 milliards de FCFA. Au titre des ordonnancements, le montant s'élève à 8,352027 milliards soit un taux de 49,9%. La répartition des ressources programmées se présente comme suit : 2,038110 milliards pour les ressources intérieures et 14,694376 milliards pour les ressources extérieures. Les taux d'engagement des ressources intérieures d'une part et des ressources extérieures d'autre part sont respectivement 89,42% et 63,89%. Quant aux ressources intérieures ordonnancées, elles ont atteint le taux de 69,8% alors que le taux des ressources extérieures ordonnancées est de 47,2%. Si le montant transféré aux communes en 2012 était de 207 millions CFA, il est passé à 698 millions CFA en 2013 et le gouvernement compte faire l'effort de le porter à 2,5 milliards en 2014 selon les responsables de la DG-Eau.

Bonaventure KITI
(RJBEA)

Fourniture de services d'eau potable en milieux urbain et périurbain

Les performances de la SONEB passées à la loupe

Faisant également le point de la mise en œuvre des actions de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), son représentant a exposé les activités menées par objectif du Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise (PPDE), les résultats obtenus et partagé avec les participants quelques défis auxquels l'entreprise doit faire face.

L'approvisionnement en eau potable des populations vivant en milieu urbain étant du ressort de la SONEB, celle-ci a orienté ses actions en fonction des objectifs de son Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise. Lesdits objectifs sont au nombre de quatre. Il s'agit d'accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion commerciale, financière et technique ; d'accroître le taux de desserte en eau potable des populations urbaines et périurbaines ; d'assurer la viabilité économique et la solvabilité financière de la société ; et enfin d'assurer progressivement le

service de l'assainissement des eaux usées. Ainsi, pour améliorer la gestion commerciale financière et technique de l'entreprise, la SONEB a mené plusieurs actions dont l'élaboration d'outils de management stratégique, le développement des ressources humaines à travers les formations du personnel, l'exploitation technique et commerciale par l'adoption d'un nouveau modèle type de branchement et la mise en œuvre progressive du Système d'Information Géographique (SIG). La promotion des points d'eau à accès collectif constitue également une ac-



M. David Babalola, DG/SONEB

tion menée par la SONEB pour accroître l'efficacité de la gestion.

Pour atteindre le taux de desserte de 75% fixé par les OMD et dans l'optique de desservir convenablement les populations vivant en zones urbaines et périurbaines, la SONEB a mis en place un programme d'investissement. Pour 2013, huit différents projets ont été inscrits à ce programme. Sur les huit projets, trois ont été physiquement exécutés à 100%, trois entre 60 et 95% et deux à moins de 15%. Le taux d'exécution financière global atteint pour l'année est de 125% du fait de l'effet combiné des programmations financières des projets limitées par le Cadre des Dépenses à Moyen Terme et la célérité enregistrée dans la consommation des ressources pour les projets dont les taux d'exécution ont atteint 100%.

Pour assurer la viabilité et la

solvabilité financière de la société, les responsables de la SONEB ont fait de la maîtrise des charges de fonctionnement et du recouvrement des factures une préoccupation. Il faut mentionner que dans le domaine de l'assainissement, les activités menées se résument à la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU) et de la construction d'une station de traitement des boues de vidange à Abomey-Calavi. Toutes ces actions menées ont permis d'atteindre 197020 abonnés contre 197000 ; un taux de desserte de 67,90% contre 67,00% ; un taux de recouvrement global de 130% contre 87% et un taux de traitement des plaintes de 98,7% contre 85%.

**Bonaventure KITI
(RJBEA)**

Résultats des actions menées par la SONEB en 2013 exprimés à travers les indicateurs

N°	Indicateurs	Objectifs 2013	Niveau atteint	Observations
1	Taux de protection global des points de captage des ressources en eau	95%	90%	Objectif non atteint. La protection des domaines est subordonnée à l'obtention des titres de propriétés.
2	Taux de protection en matériaux définitifs des points de captage des ressources en eau	50%	44%	Objectif non atteint pour la même raison qu'à l'indicateur 1.
3	Taux d'eau non comptabilisée	24%	23,8%	Objectif atteint
4	Nombre d'abonnés	197000	197020	Objectif atteint
5	Taux de desserte	67%	67,90%	Objectif atteint
6	Indice de potabilité	98%	99,6%	Objectif atteint
7	Taux de recouvrement clients particuliers (hors administration centrale)	95%	97,2%	Objectif atteint
8	Taux de recouvrement global	87%	130%	Objectif atteint
9	Taux de traitement des plaintes	85%	98,7%	Objectif atteint
10	Ratio de productivité du personnel	4,5	3,6	Objectif atteint
11	Taux de charges du personnel sur chiffre d'affaires	23,5%	29,8%	Objectif non atteint. Application de la nouvelle convention collective particulière
12	Ratio de couverture des charges d'exploitation	106,4%	101,2%	Objectif non atteint. Augmentation des coûts d'intrant et non ajustements des tarifs
13	Ratio d'endettement	27%	23,9%	Objectif atteint
14	Couverture du service de la dette	4,8	4,1	Objectif non atteint
15	Taux de rentabilité commerciale	7,0%	16,2%	Objectif atteint
16	Indice de contrôle interne	95%	91,9%	Objectif non atteint. Redéfinition de la politique de mise en œuvre du contrôle interne dans l'optique de l'efficience

GIRE au Bénin

Quel bilan pour la gestion 2013 ?

Occasion de bilan, la revue sectorielle a été également saisie pour apprécier le processus de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Au terme de l'exposé de la DGEau, on retient que des actions ont été menées. Mais, pour les uns comme pour les autres, beaucoup reste à faire.



Pour les acteurs du secteur, la GIRE est en bonne voie

La mise en œuvre de la GIRE est en bonne voie. C'est la conclusion de la présentation faite par la DGEau des actions programmées pour l'année 2013. Au titre des interventions en matière d'amélioration du cadre national GIRE, trois niveaux d'avancement sont enregistrés. Il s'agit de l'élaboration, adoption et révision des textes dont la traduction de la loi en huit (08) langues locales, édition et vulgarisation des versions traduites, relecture des onze (11) projets de textes d'application de la loi, élaboration de quatre (04)

avant projets d'arrêtés. De même, au cours de l'année, on retient la mise en place et l'animation du CNE et des comités de bassin. Installé, le CNE qui compte 67 membres a tenu sa seconde session de l'année. Enfin, en termes d'avancement, les réflexions ont démarré pour la mise en place du comité de Bassin de l'Ouémé et les Organes Locaux de l'Eau (OLE). Malgré ces actions entreprises, il ressort que l'élaboration d'un guide de mise en œuvre de la procédure d'autorisation/déclaration

de prélèvement d'eau souterraine et la mise en place d'un mécanisme d'opérationnalisation de la police de l'eau n'ont pu être réalisées. Egalement, les activités prévues dans le cadre des actions prioritaires du SDAGE n'ont pu «véritablement démarrer», selon la DGEau.

Sur le plan de la mise en place d'un système d'information sur l'eau, quatre niveaux d'avancement ont été cités. En dehors de l'acquisition, l'installation, la réparation d'équipements des stations hydrométriques et le renforcement des équipements et produits de laboratoires, la DGEau a procédé au renforcement de la Banque des Données Intégrées (BDI). Et enfin, on note la diffusion des données sur la ressource avec le démarrage du traitement des données pour l'édition des annales hydrologiques (2008 à 2012).

Si dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption régulière des documents, il y a eu la finalisation du SDAGE du Bassin de l'Ouémé avec la validation du document du SDAGE

ou encore la validation du Programme d'Investissement Séquentiel (PIS), l'élaboration du plan Delta : le lancement de l'élaboration dudit plan, on regrette la non organisation d'une table ronde des bailleurs pour le financement de la mise en œuvre des actions du PANGIRE.

Enfin, dans le dernier domaine d'activités de la GIRE relatif à la réalisation de barrages et retenues d'eau, il y a eu la poursuite des travaux au niveau du barrage de Sépounga, la réception provisoire du barrage de Kogbétohoué et des actions d'accompagnement (animation, sensibilisation, formation). Comme fausse note, notons que les études techniques de réhabilitation des 12 petits barrages au Bénin, les études techniques d'aménagement des périmètres de Karimama et Malanville, la restauration des bassins versants et de développement de l'agroforesterie, n'ont pas été réalisées.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

Bilan de la mise en œuvre du BPO HAB

Entre résultats mitigés et bonnes perspectives

Avec un taux d'accès aux ouvrages d'hygiène et d'assainissement de base de 46%, le bilan de la mise en œuvre du Budget par Objectif (BPO) en 2013 est loin de combler les attentes. Néanmoins, en matière de surveillance de la qualité de l'eau des progrès ont été faits et des perspectives sont bonnes pour relever les défis du sous-secteur.

Afin de contribuer au bien-être des populations en milieu rural, urbain et périurbain par un accès équitable et durable aux services adéquats d'assainissement de base et d'hygiène, la DNSP conformément à la Politique de la décentralisation s'appuie sur les communes à travers des indicateurs précis. Ainsi, au terme de l'exercice de la gestion 2013, avec les 32 communes ayant bénéficié de ressources transférées pour l'exercice 2013, c'est 543 millions de francs CFA qui ont

été transférés directement aux communes pour des actions d'hygiène et d'assainissement de base.

L'ensemble de ces transferts a permis de faire des réalisations sur le terrain. Au total, 1303 cabines de latrines institutionnelles et publiques ont été construites, 2061 latrines familiales non subventionnées suscitées. Ce qui a permis de toucher 59100 personnes additionnelles desservies au cours de l'année (norme : 1 cabine pour 50 personnes).



Orou Yorou Orou Chabi, DNSP

En matière de gestion des déchets biomédicaux, c'est 77 nouveaux incinérateurs qui ont été construits et 623 agents de santé formés.

Dans le cadre du renforcement de la performance des acteurs institutionnels à divers niveaux, on retient le renforcement du personnel et des compétences (laboratoire et UD, Cellule « aspects transversaux », Formations utilisation de Excel), la dotation en équipements (Matériel informatique, Moyens roulant, Réfection labo, etc.) et le développement d'outils de gestion, de suivi-évaluation et de référentiels (BDI, Cellule de Planification et de Suivi-Evaluation du sous-secteur HAB...)

Le bilan financier présenté indique que sur 3.676 milliards prévus, 3356 milliards ont été effectivement engagés avec un taux de décaissement de 77%. Indicateur important, la part du budget du Ministère de la Santé consacrée à l'Hygiène et l'Assainissement de base pour l'année 2013 est passé de 1,5% en 2010 à 3,4% en 2013.

Des progrès dans la surveillance de la qualité de l'eau consommée

L'amélioration de la qualité de l'eau consommée par les mé-

nages fait partie des deux axes de la politique en matière d'hygiène et d'assainissement de base. Car, malgré les progrès dans la mise en place d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable dans le pays, certains

font recours aux sources alternatives. Et, les statistiques sanitaires de 2012 indiquent clairement que chez les enfants de moins de cinq ans, les maladies diarrhéiques constituent la cinquième cause de consultation au Bénin. C'est pourquoi le gouvernement s'est doté d'une stratégie de surveillance de la qualité de l'eau.

Pour l'année 2013, 575 sources d'AEP et 204 sources alternatives dont les puits et les PEA privés ont été inspectés. Les résultats de cette inspection annuelle ont été consignés dans un rapport sur la qualité de l'eau suivi de recommandations. Au nombre des mesures correctives proposées, en ce qui concerne le transport de l'eau et au niveau des ménages, la DNSP préconise la promotion des récipients uniques et fermés pour le transport de l'eau, l'expérimentation du lavage des récipients de transport de l'eau juste avant le puisage, et la communication pour le Changement de Comportement (lavage récipients de transport avant puisage, entretien périodique des récipients de stockage.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

Comment améliorer le taux d'accès aux ouvrages d'hygiène et d'assainissement individuel et collectif

Malgré tous les efforts fournis jusque-là, le taux d'accès aux ouvrages d'hygiène et d'assainissement de base est encore en deçà des espérances. De 34,3 % en 2007, on est passé à 46% en 2013. Ainsi, pour accroître de manière significative le taux d'accès aux ouvrages adéquats d'assainissement avec la SNPHA en 2013, 4 axes stratégiques ont été retenus. Il s'agit de l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur, le renforcement de la CCC en matière d'HAB, la promotion de l'assainissement familial et enfin la promotion de l'assainissement institutionnel en milieu rural. Pour la DNSP, il s'agit désormais de conférer des rôles prépondérants aux communes maîtres d'ouvrage et aux services techniques municipaux ; d'impliquer le secteur privé, de faire des leaders naturels des Relais Communautaires et enfin d'utiliser les outils de l'ATPC pour susciter la demande avec comme objectif final, la Fin de la défécation à l'air libre

Plusieurs mesures sont envisagées à savoir le Déclenchement institutionnel pour amener tous les acteurs institutionnels (administratifs, religieux et traditionnels) à partager la même vision retenue dans la SNPHA, l'allongement de la durée de mise en œuvre d'une campagne à 12 mois ; le suivi de la qualité de l'eau parallèlement à la campagne, la promotion des latrines sans subventions. Au titre de 2014, l'UNICEF, le PPEA, et le GSF ont programmé la mise en œuvre d'actions dans plus de la moitié des communes du Bénin. Mais, au-delà de tout, des questions demeurent et interpellent tous les acteurs : Comment faire pour réduire le risque de réalisation d'un nombre important de latrines non hygiéniques induit par l'utilisation de l'ATPC comme porte d'entrée de la SNPHA ? De même, le choix optimal et les conditions de succès de la ligne de crédit ou fonds de garantie pour le micro crédit assainissement ou encore le type de ménages ou d'entrepreneurs éligibles au crédit sont autant d'interrogations auxquelles devront répondre les acteurs pour booster le sous-secteur.

A.T

12^{ème} Revue sectorielle eau et assainissement

Les grandes recommandations

Comme à l'accoutumée, la fin de la revue sectorielle est sanctionnée par des recommandations après trois jours d'exposés, de travaux en ateliers thématiques et d'intenses échanges sur les sujets de grande préoccupation. La 12e n'a pas échappé à cette tradition.



Comme chaque année, la revue...

A l'instar des précédentes éditions, plusieurs recommandations ont été retenues à la fin des travaux de la revue sectorielle de 2014. Domaine par domaine, dans un souci de faire progresser le secteur, les participants ont mis le focus sur les problématiques majeures avant de faire, pour chacune d'elle des recommandations.

Ainsi, par rapport à la GIRE, en reconnaissant une certaine lenteur dans l'amélioration du cadre réglementaire, les acteurs souhaitent que d'ici fin décembre, la DGEau finalise et fasse valider le cadre institutionnel par un atelier national et en conseil des ministres.

De même, tous les projets de construction de barrages devront être en conformité avec les principes GIRE.

Après avoir évoqué suffisamment la question de la gestion durable



... a abouti à d'importantes recommandations

des ouvrages et surtout la connaissance du parc d'ouvrages par les communes, la revue a recommandé le renforcement de la professionnalisation et la mise en place de procédures harmonisées de description et de suivi des ouvrages au niveau des communes.

En ce qui concerne la SONEB, des efforts doivent être faits pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des accès collectifs dans les zones périurbaines.

Sujet de grande préoccupation, sur la qualité de la ressource eau et de l'eau produite, les participants ont exigé de la DNSP, la prise en compte de toutes les conditions d'application de la stratégie de surveillance de la qualité de l'eau, la formation des acteurs à tous les niveaux

et l'application de mesures coercitives de même que la responsabilisation des communes. Toujours pour assurer le maintien de la qualité de l'eau de la source à la consommation, la revue a recommandé avec insistance, l'harmonisation des protocoles d'autocontrôle et de surveillance de la qualité par la SONEB, la DGEau et la DNSP. Un comité devra être mis en place pour veiller à cette harmonisation et au suivi des mesures prises.

Enfin, en matière de réglementation du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base, la DNSP est invité à veiller à ce que tous les acteurs se conforment à la Stratégie nationale en vigueur en ce qui concerne surtout la question des subventions, l'utilisation de l'approche ATPC et les microcrédits assainissement.

Par ailleurs, afin de répondre à la question du manque de ressources humaines qualifiées, les communes ont été appelées à mutualiser les moyens pour la gestion des ressources humaines et à éviter la politisation du personnel.

**Alain TOSSOUNON
(RJBEA)**

Fourniture d'eau potable en milieu urbain

La SONEB à la croisée des chemins

La revue annuelle du secteur Eau et Assainissement pour la gestion 2013 a été l'occasion pour la SONEB de partager avec tous les acteurs dudit secteur le bilan annuel de la mise en œuvre technique et financière de son Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise (PPDE). Des résultats obtenus par l'entreprise au cours de 2013 et perspectives envisagées pour elle, il ressort que la SONEB est face au défi de l'atteinte des OMD. Pourra-t-elle le relever ?



La présence effective de la Soneb dans les communes est attendue

La SONEB pourra-t-elle en 2015 desservir durablement 3,7.106 millions hbts des centres urbains et atteindre un taux de desserte de 75% ? Sera-t-elle présente dans tous les 77 chefs-lieux de communes? Pourra-t-elle réaliser 18000 U branchements et 400 U d'accès collectif ? Aura-t-elle la capacité de produire 55 106 m³ d'eau potable ? C'est en ces termes que se présentent les grands défis que doivent relever les responsables de l'entreprise. Et bien malin qui peut donner avec certitude une réponse à ces questions, vu les nombreux

paramètres qui entrent en ligne de compte. Mais une chose reste évidente. Il faudra travailler dur pour satisfaire les besoins des populations urbaines et périurbaines en 2015. Pour ce faire, tous les acteurs du secteur à divers niveaux sont interpellés, les responsables de la SONEB en premier lieu. Ils ont le devoir, pour prétendre être au rendez-vous des OMD, de travailler au quotidien pour apporter des réponses affirmatives à toutes ces questions. Et ce, à travers les actes qu'ils posent. A tous les niveaux de l'entreprise, les défis doivent faire l'objet

d'une appropriation des employés et des responsables. Conscients de la mission de leur entreprise, les responsables de la SONEB ont fait élaborer un Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise (PPDE) présentant les objectifs et les grands axes de développement sur une période de cinq ans. Au nombre de quatre, les objectifs du PPDE sont : « Accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion commerciale, financière et technique » ; « Accroître le taux de desserte en eau potable des populations urbaines et périurbaines » ; « Assurer la viabilité économique et la solvabilité financière de la société » et « Assurer progressivement le service de l'assainissement des eaux usées ». Au regard de ces objectifs tels que définis, il y a lieu d'espérer que les responsables de l'entreprise ont pris la mesure des défis qu'ils ont à relever pour ne pas avoir à bégayer à l'échéance des OMD en 2015. Les résultats atteints par la SONEB par rapport aux prévisions de 2013 sont, de façon globale, satisfaisants et pourraient laisser envisager l'atteinte des OMD en 2015. Les différents programmes d'investis-

sement établis pour renforcer l'extension des capacités de production et de distribution, exécuter de nouveaux branchements et mettre en place des points d'eau d'accès collectif pour contenir la poussée démographique des grandes villes sont des actions concrètes menées au cours de l'année 2013. C'est tout le sens de l'espoir à nourrir pour l'entreprise à condition que des situations ne viennent la perturber, que ses responsables et travailleurs continuent de fournir des efforts et que de circonstances heureuses concourent à l'atteinte des OMD en 2015.

Inquiétudes

En dépit de la considération de la volonté des responsables de l'entreprise de relever le défi des OMD avec la mise en œuvre du PPDE, des appréhensions persistent lorsqu'on analyse les statistiques mises à la disposition des acteurs du secteur lors de la douzième revue sectorielle de l'eau et de l'assainissement. Même si à cette revue, le représentant de la SONEB dans un langage diplomatiquement correct a laissé croire que l'Etat a fait l'effort de payer ses dettes, l'analyse de ces

Analyse

SPECIAL

statistiques fait apparaître le contraire. En effet, l'Etat avait pris l'engagement de payer 75% des factures Eau de ses structures. Malheureusement pour la SONEB, il n'a payé que 25%. Si l'Etat continue ainsi, les objectifs visés par les cadres de la SONEB en développant des stratégies pour faire face à la demande toujours croissante des populations urbaines et périurbaines ne seront pas atteints. Ces dernières devront supporter ce manque à gagner de l'entreprise à travers la pression exercée par l'entreprise sur elles. Les statistiques en disent long. A défaut de soutenir le PPDE de la SONEB à travers une subvention, puisque quelque part elle fait un peu de social, l'Etat doit s'acquitter de ses dettes pour permettre à l'entreprise d'assurer de façon efficace sa mission de service public d'eau en milieu urbain et périurbain.

L'atteinte des OMD pour la SONEB passe inéluctablement par la mobilisation effective des ressources financières. Dans le cas présent, les besoins en investissement s'élèvent à 80 Milliards FCFA. Sur ce montant, seuls 22 Milliards sont mobilisés. Où trouver le gap quand on sait ce que la crise économique implique en matière d'engagement de la part des partenaires techni-



ques et financiers ? Comment accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion commerciale, financière et technique quand on évolue avec un personnel dont les capacités restent à renforcer à tous égards. Il n'est pas rare de voir dans les agences de la SONEB des travailleurs dont les performances ne permettent pas à l'entreprise d'atteindre l'objectif sus évoqué. Les respon-

sables de la SONEB, quoique soucieux de la maîtrise des charges de fonctionnement de l'entreprise doivent procéder à un recrutement de personnel compétent et efficace sorti de nos universités s'ils veulent être réellement au rendez-vous des OMD. La viabilité économique de l'entreprise et l'accroissement du taux de desserte, deux objectifs visés par les responsables de

la SONEB ne sauraient être une réalité sans un personnel bien formé dans tous les domaines (économique, commercial, financier et technique). Au regard de cette condition et de ce qu'on observe actuellement au sein de l'entreprise, on peut dire que le chemin à parcourir est encore long. Il faut alors de la part des responsables et travailleurs de la SONEB un sursaut d'orgueil

L'autre inquiétude et pas des moindres, c'est le fait que la SONEB n'est pas présente dans tous les chefs-lieux de commune du Bénin. Si les autorités de la SONEB ne cessent de rassurer les acteurs du secteur en parlant de son partenariat avec les communes, la réalité du terrain met en exergue la nécessité pour la SONEB de redoubler d'effort. L'exemple de Boukombé est assez évocateur des efforts que la SONEB doit fournir dans certaines communes.

Le contexte de crise énergétique récurrente ayant un impact significatif sur le potentiel de production des installations constitue également une source d'inquiétude non négligeable à laquelle les responsables de la SONEB doivent trouver une solution pour espérer atteindre les objectifs du PPDE.

Bernadin M. Elégbédé, Directeur de la Planification et de la Gestion de l'Eau (DPGE) à la Direction Générale de l'Eau

« L'élaboration du plan delta reste actuellement l'un des plus grands défis de la GIRE au Bénin »

Dans l'entretien que Bernadin M. Elégbédé nous a accordé, il précise ce qu'est la GIRE et fait le point des actions menées depuis 1998 à ce jour. Il saisit l'occasion pour donner son appréciation du rythme d'avancement de la GIRE et partager avec les lecteurs les grands défis de la GIRE.



La GIRE serait-elle, contrairement à l'Approvisionnement en eau potable et l'Assainissement qui sont concrets, une pure philosophie comme le prétendent certaines personnes ?

La GIRE est la Gestion Intégrée des Ressources en Eau qui nécessite l'implication de tous les acteurs notamment les femmes qui sont au centre des décisions concernant l'eau. Elle est également la valorisation des ressources en eau dont l'Approvisionnement en Eau potable (AEP). Ce

qui veut dire que l'AEP auquel certains comparent la GIRE n'est qu'une toute petite partie de cette dernière. Malheureusement, c'est de cette petite partie qu'est l'AEP que le Bénin s'est occupé à travers la Direction Générale de l'Eau depuis des lustres. Outre l'AEP, la GIRE intègre aussi d'autres secteurs tels que l'énergie, l'agriculture et le tourisme. Etant donné que c'est la même eau qui est utilisée pour les activités énergétiques, agricoles et touristiques et qu'elle est une denrée périssable, il importe que tous les acteurs se

concertent et qu'il y ait une coordination des actions afin qu'on ne fasse plus de l'eau ce qu'on veut et qu'on opérationnalise le concept «Puisse qui peut» tout en intégrant l'approche GENRE dans tous les usages de l'eau.

C'est justement à ce niveau qu'intervient la durabilité de l'AEP parce que si nous puissions sans contrôler les ressources en eau souterraine ou de surface, nous allons vers le chaos. Il apparaît nécessaire que tous les acteurs se concertent, s'impliquent. C'est cela la GIRE.

Au vu de tout ce qui précède, vous comprenez bien que la GIRE est concrète et ne saurait être assimilée à de la philosophie comme le prétendent certaines personnes. C'est d'ailleurs ses nombreux avantages qui ont amené le Bénin à l'adopter en 1998.

Quel bilan peut-on faire aujourd'hui des actions menées par le Bénin depuis l'engagement pris à Kouhounou en 1998 d'aller à la GIRE ?

Après Kouhounou en 1998, le gouvernement

du Bénin a réalisé plusieurs actions rentrant dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement pris par rapport à la GIRE. Le Bénin s'est doté de sa loi 2010 – 44 portant gestion de l'eau en République du Bénin dont le vote est intervenu au parlement le 21/10 /2010 et d'une Politique nationale de l'eau. Il a également élaboré son Plan national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) regroupant en son sein toutes les activités liées à l'eau, à savoir l'agriculture, environnement, énergie, etc. Il importe de faire observer que dans le PANGIRE, il est prévu la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin de l'Ouémé qui est le plus grand bassin que nous avons au Bénin. Ce bassin regroupe 44 communes. Le développement du bassin de l'Ouémé entraînera immédiatement le développement de 44 communes et de façon collatérale, celui de 20 autres communes situées autour de celles du bassin. Dans ce cadre, nous avons élaboré le plan d'action de mise

Bernadin M. Elégbédé, Directeur de la Planification et de la Gestion de l'Eau à la Direction Générale de l'Eau (DPGE)

« L'élaboration du plan delta reste actuellement l'un des plus grands défis de la GIRE au Bénin »

en œuvre de ce SDAGE avec le Plan d'Investissement Séquentiel (PIS).

Aujourd'hui, dans le SDAGE de l'Ouémé, il est prévu d'une part la réalisation de trois barrages structurants que sont le barrage de Bétérou, le barrage de Dogo bis et le barrage de Vossa et d'autre part la réalisation de 27 autres PMH (petite moyenne hydraulique). La réalisation de ces barrages va booster le développement du bassin de l'Ouémé. Voilà ce que je peux dire en ce qui concerne le chemin parcouru. Il faut aussi retenir que le Bénin est en train de mettre en place à petits coups les différents cadres institutionnels de la GIRE. Aujourd'hui, nous avons déjà le Conseil National de l'Eau qui a tenu sa deuxième session en janvier passé. Donc, vous comprenez que nous sommes en train de mettre en place les organes de bonne gouvernance, de bonne gestion de l'eau.

Le Burkina qui a pris sa loi bien après le Bénin est très avancé en matière d'opérationnalisation de la GIRE ; le Togo aussi est en avance sur le Bénin avec tous ses textes d'application déjà pris. Ne pensez-vous pas que nous allons beaucoup trop

lentement ?

Je constate que vous êtes bien informé et qu'avec le Réseau des Journalistes pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA), on peut avancer considérablement sur le chemin de la GIRE. Je m'en réjouis et voudrais vous inviter à contribuer à la sensibilisation de tous les acteurs sur la GIRE. C'est vrai que nous étions en avance sur le Burkina Faso et le Togo. Mais aujourd'hui ces pays, surtout le Burkina Faso, sont relativement en avance par rapport à nous. Je voudrais toutefois signaler que la GIRE, ce n'est pas la précipitation. Qui va lentement va sûrement. Au niveau du Bénin, le gouvernement met du sien afin que nous puissions atteindre vraiment les objectifs. Il n'y a pas péril en la demeure. Il y a de l'espoir.

Quels sont aujourd'hui, selon vous, les grands défis de la GIRE et de la gouvernance dans le secteur de l'eau au Bénin ?

Au cours de la revue, les gens ont insisté pour que le cadre institutionnel de l'eau soit rapidement introduit auprès du gouvernement pour que le décret soit pris. A partir

du moment où le décret relatif à ce cadre sera pris, on pourra mettre en œuvre toutes les réformes relatives à la GIRE. Les grands défis sont là. Nous devons élaborer le plan delta. L'élaboration du plan delta reste actuellement l'un des plus grands défis de la GIRE au Bénin. Nous sommes allés au Pays-Bas et nous y avons vu comment ce plan delta a été élaboré. Il est nécessaire que toutes les parties prenantes soient impliquées et qu'elles s'approprient l'importance du plan delta. Permettez-moi d'expliquer le plan delta à partir de l'exemple du bassin de l'Ouémé. C'est la partie allant de Zagnanado jusqu'à l'embouchure et qui se verse dans l'Océan. Et puisqu'on connaît les problèmes du delta, c'est-à-dire précisément les inondations, il s'agit de trouver comment faire pour éviter ces inondations et les pertes en vies humaines et en produits agricoles. L'élaboration de ce plan delta nous permettra également d'appréhender les approches à mettre en œuvre pour régler le problème de la pollution qui est l'un des grands problèmes qui se posent à la ville de Cotonou. Grâce à ce plan, nous aurons des solutions pour désengorger

le port de Cotonou parce qu'il permettra de réaliser facilement le port en eau profonde de Sèmè et donc de propulser l'économie des communes du Grand lac que sont Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Cotonou, Porto-Novo et Ouidah.

Comment lutter contre l'érosion côtière à Cotonou ?

Avec l'élaboration du plan delta, on pourra trouver des solutions à tous ces problèmes. Je profite donc de cette occasion que vous m'offrez pour inviter toutes les parties prenantes, à savoir les différents usagers de l'eau dans la région du Grand lac à se joindre à nous afin qu'ensemble nous élaborions et mettions en œuvre ce plan delta. Je profite également de l'occasion pour remercier le Royaume des Pays-Bas et bien sûr les autres partenaires techniques et financiers qui soutiennent notre pays à travers beaucoup d'actions pour que la GIRE y devienne une réalité à l'instar de ce qui se passe dans les grandes nations.

*Propos recueillis par
Bonaventure KITI
(RJBEA)*

Sylvain ADOKPO MIGAN, Coordonnateur pays du Programme Eau-Assainissement de la Banque Mondiale

«... les gros défis qui restent posé aujourd'hui dans le secteur sont d'abord institutionnels »

Coordonnateur du Programme Eau-Assainissement de la Banque Mondiale, Sylvain ADOKPO MIGAN a pris une part active à la 12e revue. Au terme des travaux, il s'est prononcé sur les grands défis que connaît le secteur actuellement. Capacité d'absorption des crédits, durabilité des investissements, format de la revue, ATPC...sur toutes ces questions et sans langue de bois, il donne son point de vue et préconise des solutions. Pour lui, pour plus d'efficacité le format de la revue doit être revu pour mieux appréhender les défis et rendre les échanges fructueux.



Vous venez de prendre part à la revue sectorielle Eau et Assainissement, gestion 2013 au Bénin. Selon vous, quels sont les défis du secteur de l'eau ?

Le Bénin a été confronté à plusieurs types de défis. Mais aujourd'hui, vu ce qui a été fait depuis le début des années 2000 à ce jour, beaucoup de défis ont été relevés. Cependant, il reste des efforts à faire. A voir ce qui se passe aujourd'hui en termes d'avancées notables au sein de ce secteur sur l'ensemble de la région Afrique, il faut dire que c'est un secteur qui est très en avance au Bé-

nin. Mais quoi qu'on puisse dire, les gros défis qui restent posé aujourd'hui sont d'abord institutionnels. Il faut renforcer les capacités institutionnelles au niveau central de façon à ce que le public puisse avoir une capacité de réalisation qui tienne et qu'il continue à pousser dans le sens de la décentralisation pour que la maîtrise d'ouvrage soit vraiment effective. Le deuxième défi, c'est celui de l'équité dans l'approvisionnement du service eau. Il ne faudrait pas que des régions soient très fournies et que d'autres soient déshéritées. Le troisième gros défi, et qui est un défi continu, c'est celui de la dura-

bilité. Quand vous prenez les avancées qui ont été exposées lors de cette revue en termes d'équipements et d'infrastructures, vous voyez que le parc n'arrête pas de s'enrichir, de grandir depuis des années. Mais il ne sert à rien de construire plusieurs équipements et ne pas s'assurer des conditions dans lesquelles ces équipements seront exploités de façon durable, de façon à assurer une pérennité. Donc, il faut relever aussi ce défi pour que les équipements installés au niveau des communautés puissent effectivement fournir le service de façon durable pour le grand bien des populations.

Qu'est-ce qui explique, selon vous, la faible capacité d'absorption des crédits par le Bénin alors que les besoins sont encore nombreux ?

Ce n'est pas propre au Bénin. C'est une réalité présente dans beaucoup de pays. Si vous cherchez vous verrez que quel que soit le secteur, atteindre une capacité maximale d'exécution du budget et des programmes est étroitement lié à la capacité de réalisation du pays. Cela s'explique par le fait que le nombre des bureaux d'études capables de faire des études probantes pour aboutir à des infrastructures correc-

tes peut être limité ; le nombre d'entreprises capables d'exécuter ces études en termes de travaux peut être limité. L'accès au financement aussi de ces entreprises parce que c'est le privé qui exécute les travaux, peut être limité. Les capacités techniques mêmes du secteur privé peuvent parfois faire défaut. Donc, tant qu'on ne règle pas ces problèmes en trouvant des gens qui vont aider le secteur public à exécuter ces programmes, l'investissement et les réalisations plafonnent. Il peut avoir plein d'argent pour exécuter des programmes, mais l'exécution plafonne. Comme vous l'avez vu, dans le cadre de cette revue, sur les dix dernières années, le Bénin n'arrive pas malgré tous les efforts, malgré des budgets prévisionnels plus importants, à exécuter plus de dix milliards par an dans le secteur de l'eau. Donc, il y a un plafonnement et une solution ne peut être trouvée qu'en renforçant la capacité de réalisation dans le secteur pour que cela puisse se traduire dans les chiffres qui rendent compte de l'exécution.

Très souvent, on pointe du doigt les procédures administratives très longues au plan national. A la faveur de l'aide que vous apportez au Bénin, ne pensez-vous pas qu'il

faut aller à des réformes pour réduire le temps mis par ces procédures en vue d'augmenter le taux de consommation des crédits ?

Ce sont des excuses qui ne tiennent pas parce que le Bénin s'est engagé dans une réforme budgétaire au début des années 2000 en organisant la chaîne de la dépense publique de façon vraiment moderne. C'est une modernisation où les fonctions sont bien séparées ; fonction d'ordonnateur, fonction de gestionnaire de crédit, fonction de contrôle financier, fonction de paiement par le trésor avec une application qu'on appelle Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) qui permet de savoir combien de jours dure chaque décision d'approbation fait chez chacune de ces personnes qui gèrent ces fonctions. On peut compter, on peut tracer. Ce n'est donc pas un problème avec les procédures qui sont très claires. Mieux, le secteur de l'eau se dote d'un certain nombre d'outils. Ce n'est pas que le Budget programme. Il y a un plan de passation des marchés et un plan de travail annuel. Ils savent très bien ce qu'ils ont à faire et peuvent donc anticiper. Le problème qui se pose ne peut donc pas être imputable aux procédures. Le gros problème, ce sont les capacités comme je l'ai dit dès le départ. Combien de personnes sont dédiées à ces tâches ? Sont-elles formées pour utiliser de façon fluide ces procédures ? Est-ce qu'il y a un suivi lorsqu'elles introduisent un paiement au niveau du ministère des finances pour voir combien de temps, cela fait au Trésor ? Est-ce qu'il y a un dialogue entre le ministère sectoriel et le ministère des finances pour que la fluidité puisse s'installer ? Toutes ces choses sont à faire, mais elles ne se font pas du fait des problèmes

de capacités, d'effectif insuffisant de personnel et de la qualité de ce personnel qui n'est pas souvent formé à faire ces genres de choses. Cela est également dû à l'absence d'un cadre de dialogue et de suivi entre le Ministère de Finances et le ministère sectoriel pour que les paiements puissent se faire de façon fluide.

Nous revenons à la revue pour recueillir votre appréciation de la durée de la rencontre, des thématiques abordées et de la kyrielle de recommandations qui en sont toujours issues. Votre opinion...

Si vous avez bien suivi les travaux, à l'issue de la première journée, la seule intervention que j'ai eu à faire, c'est un souhait de révision du format de la revue. C'est vrai qu'on nous donne des rapports qui sont plus ou moins bien confectionnés. Mais cela reste des rapports de base avec des données brutes. Ces rapports ne sont pas analytiques. La recommandation que je suis en train de faire pousser, c'est que ces rapports servent de base et nous donnent les chiffres pour faire des analyses. Par exemple, l'analyse que j'ai eu à faire pour dire que l'exercice plafonne à dix milliards, vient de ce rapport. Il faudrait qu'après ce rapport brut et bien avant la revue, un petit groupe s'organise autour de ce rapport de façon à sortir une note synthétique, analytique de quatre ou cinq pages sur les sujets ou défis clés pour permettre une analyse en groupe lors de la revue. Cela servira à des recommandations pouvant permettre de tirer le secteur vers le haut contrairement à ce qui se fait actuellement où on fait jusqu'à 40 ou 50 recommandations qui ne sont liées à aucun défi précis ressorti des analyses des rapports d'exécution. Je pense que le Bénin aura beaucoup à gagner en allant vers ce travail analytique

que qui va restreindre déjà le nombre de sujets avec lesquels nous venons à la revue. Ceci de façon à ce que des discussions de fond se fassent pour au sortir, formuler des recommandations qui permettent d'améliorer la performance et le service aux populations.

Laissé-pour-compte pendant longtemps, le secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base bénéficie depuis quelques moments d'un peu plus d'attention. Mais, il manque toujours un portage politique fort pour le faire décoller. Comment expliquez-vous cet état de chose ?

Bien sûr qu'il y a un portage politique assez fort depuis ces deux dernières années. Cela se traduit par la progression du budget. Dans ce secteur, il y a deux ou trois choses à savoir : les ressources consacrées à ce secteur ne dépassaient pas le milliard. Aujourd'hui, ce budget a été multiplié par trois, voire quatre. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'efforts. Vous ne pouvez pas non plus comparer le secteur de l'hygiène et de l'assainissement avec le secteur de l'eau. C'est vrai que le secteur de l'eau est en avance et est même en position d'atteindre les OMD selon les chiffres que nous avons tant au plan international avec les chiffres du JMP (Join Monitoring Programme) que des chiffres du gouvernement. Le secteur de l'assainissement par contre est très loin d'atteindre ces OMD. Cela s'explique par le fait que dans le secteur de l'eau, c'est l'investissement public qui permet d'équiper le pays en matière d'infrastructures d'accès. Quant au secteur de l'assainissement, le pouvoir public ne fait que de la sensibilisation, de l'éducation, de la promotion et ne finance que quelques infrastructures institution-

nelles dans les marchés, les centres de santé, les écoles, les gares, etc. Le gros des efforts vient des ménages qui doivent prendre la décision de prendre sur leurs ressources propres sans subvention pour s'équiper. Ce qui fait qu'à défaut d'un investissement volontariste de l'Etat et que la décision revient aux ménages, le rythme ne peut être que lent. C'est par la force des techniques mises en place pour la promotion et la sensibilisation que les ménages peuvent prendre la décision de se doter en équipements d'assainissement. Ce qui permettra d'accroître le taux d'utilisation et l'évacuation des excréments. Mais tant que l'investissement viendra des ménages dans un pays pauvre, les gens vont toujours traîner pour prendre la décision de prendre sur leurs ressources propres pour se doter. C'est donc ce qui explique la faiblesse du taux dans ce secteur. Mais, je pense que le secteur s'organise, les techniques de promotion s'améliorent et beaucoup de communes et localités sont de plus en plus touchées. Je crois qu'avec le temps, le rythme va s'accroître, les gens vont comprendre le message et s'engager un peu plus.

Quelle est votre opinion sur l'approche « Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) ?

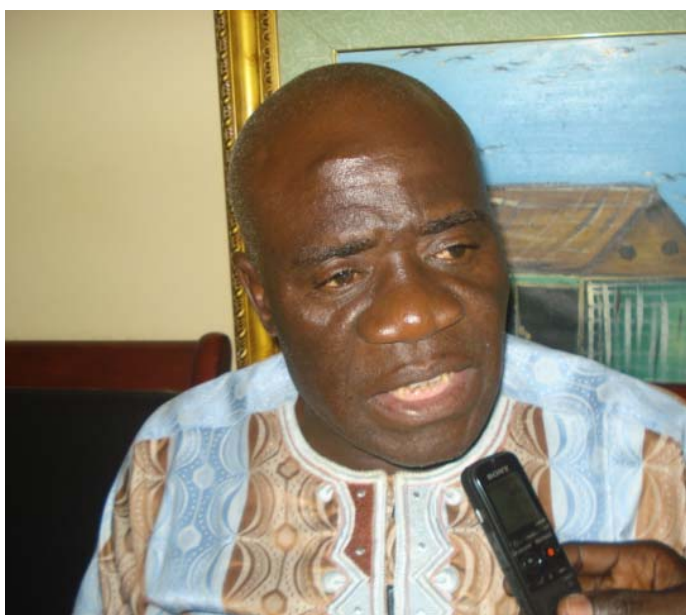
J'ai été clair là-dessus. C'est une des techniques pour emmener les populations à prendre la décision de s'équiper pour ne pas se contaminer avec les excréments. L'ATPC a marché dans beaucoup de pays, mais pas au même rythme dans tous les pays. C'est une très bonne technique. Mais, il faudra que dans sa mise en œuvre, chaque pays le contextualise à ses réalités propres

*Propos recueillis par
Alain TOSSOUNON*

El Hadj Inazan Orou Mora, Maire de la commune de Ségbana et Président de l'APIDA

« La commune a la responsabilité de connaître son patrimoine »

Les communes étaient bien présentes à la revue du secteur. Acteurs incontournables qu'ils sont devenus, les communes prennent de plus en plus leur place et la Maîtrise d'ouvrage tant souhaitée devient progressivement une réalité. Avec le maire de Ségbana, nous passons en revue la gestion par les communes des ouvrages et les difficultés auxquelles elles sont confrontées.



Etes-vous satisfait de la participation des communes à cette revue?

Avant tout, je dois dire que je suis surtout impressionné par les documents et les résultats qui nous ont été présentés. Pour ce qui concerne les communes, je suis satisfait de la participation des maires. Il est vrai qu'il y a des maires qui n'ont pas pu effectuer le déplacement mais qui ont pris la peine

d'envoyer leurs représentants. Je suis content de la réaction de chacun d'eux parce que cela nous permet d'apprécier le rôle que chacun d'eux doit jouer dans le secteur Eau et Assainissement. En réalité, le ministère en charge de l'eau doit être félicité parce qu'il fait partie des rares ministères qui accompagnent véritablement la décentralisation sur la question du transfert des ressources. Tout

en demandant aux communes de se féliciter elles-mêmes pour tout ce qui a été fait dans le secteur jusque-là, je tiens à leur demander de tout mettre en œuvre pour réussir le pari car, c'est un vrai défi que ce ministère est en train de lancer aux communes pour voir leurs capacités de maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Que pensez-vous du transfert des ressources pour la réalisation des ouvrages ?

Je puis vous dire que nous sommes satisfaits de ce transfert parce que pour les ouvrages simples, tout ce qu'il y a comme réalisations est fait par les communes. Aucun démembrement du ministère n'intervient dans ce processus. Tout ce

qu'ils font, c'est de nous assister. Pour ce qui concerne les ouvrages complexes, il faut déjà dire que le ministère a fait un grand pas en transférant par exemple l'intermédiation sociale. Il est prévu qu'en 2014 que la moitié de la réalisation des ouvrages complexes sera transféré aux communes. En 2015 par contre, il a promis de transférer toute la totalité des dotations aux communes. C'est un ministère qui est sérieux et nous pensons qu'il va tenir sa promesse.

Aujourd'hui, les communes ne connaissent pas leur patrimoine hydraulique. N'est-ce pas là un problème qui se pose aux communes ?

C'est de la responsabilité des communes. La commune doit pouvoir documenter

et capitaliser son patrimoine hydraulique. Moi, par exemple à Ségbana, je connais le nombre d'ouvrages fonctionnels par cœur, les ouvrages en panne également. Donc quel que soit la provenance des réalisations, la commune a la responsabilité de connaître son patrimoine.

Que dites-vous de la lenteur qui caractérise la remontée de l'information dans la collecte des données pour la BDI afin de permettre à la DGEau d'avoir des informations fiables ?

Je reconnais cet état de chose. Au rythme où le ministère transfère les compétences, nous avons aussi le devoir de leur répondre promptement. Il faut reconnaître que les communes n'arrivent pas encore à répondre promptement aux demandes de remontée des informations exigées par la DGEau. Les communes doivent faire un effort pour répondre promptement aux sollicitations de la DGEau. Cette même lenteur est constatée au niveau de la répara-

tion des ouvrages en panne...

Nous savons que le problème de réparation des ouvrages en panne est réel. Les causes sont diverses et multiformes. La première est le manque de volonté dans le suivi des ouvrages. Il faut aussi signaler que les pièces de rechange de ces ouvrages ne sont pas disponibles au Bénin. Donc pour les avoir, il faut aller au Ghana ou au Nigeria. Vous comprenez avec moi que ce n'est pas facile d'aller les chercher là où elles se trouvent. Il y a aussi comme cause, la grande sollicitation de certains ouvrages entraînant des pannes. Egalement, les réparateurs au lieu de répondre promptement aux appels des usagers trainent les pas même s'il y a des pièces à côté.

Monsieur le maire, est-ce que tous vos ouvrages sont en affermage ?

A Ségbana, tous les ouvrages sont en affermage même les ouvrages simples. Il n'y a plus de gestion communautaire dans ma commune. Pour ce qui concerne les

autres communes, je ne puis vraiment répondre. Il faut dire que mettre les ouvrages en affermage est ce qui est souhaité. C'est ce que je fais et je souhaite que les autres communes le fassent également. Nous connaissons les limites de la gestion communautaire. Il faudra alors expérimenter la gestion par affermage.

Quelles sont les grandes difficultés que vous rencontrez avec vos fermiers et vos délégués dans la gestion de ces ouvrages ?

Les problèmes que nous avons avec les fermiers et les délégués, c'est celui de la maintenance des ouvrages. Dans les contrats, il y a des pannes dont la réparation revient aux fermiers ou délégués. Mais, il se fait que la plupart du temps, ces fermiers ou délégués ne prévoient rien pour prendre en charge ces réparations. Dans ces cas, on interpelle la mairie. Conséquence, cela traîne. Il y a aussi le non versement des redevances par les

fermiers.

Quel est l'avenir de la gestion de ce secteur par les communes ?

Je voudrais vous rassurer que l'avenir est radieux dans ce sens que tout maire conscient de ce qu'il doit donner l'eau potable à sa population pense à mettre du sérieux dans la gestion du secteur. C'est le premier facteur. Deuxièmement, nous recevons une assistance constante de la part du ministère en charge de l'eau. Il nous assiste à travers ses services déconcentrés. Ils sont là et quel que soit le moment où vous les sollicitez, ils sont prêts à répondre présents. Nous avons donc des partenaires prêts à nous aider à trouver des solutions par rapport aux difficultés que nous rencontrons sur le terrain. Quand il y a franc jeu, les résultats doivent être toujours probants.

**Entretien réalisé par
Alain TOSSOUNON
(RJBE A)**

Nouvelle Technologie d'Information et de la Communication (TIC) dans la collecte des données dans le secteur de l'Eau

Méthode Habituelle

- Fiche d'enquête papier
- GPS
- Supervision de la collecte difficile
- Opérateur de saisie

Risques d'erreurs à différents niveaux

Méthode avec Akvo FLOW

- Utilisation du téléphone
- GPS intégré
- Superviseurs communaux ont accès aux données sur Internet
- Envoi de données directement dans la base de données

Efficacité et fiabilité augmentées

